

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

INDUSTRIE ET RECHERCHE

Industrie.

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, vice-présidents ; Jean-Marie Boulioux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Joseph Voyant, secrétaires ; Charles Allières, Octave Bajoux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létouquart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vade pied, Jacques Verneuil, Raymond Villatte, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 20), 1235 (tome V) et in-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexe 14) (1974-1975).

Lois de finances. — Industrie - Institut de développement industriel - Sidérurgie - Chimie - Automobile - Machine-outil - Energie - Charbon - Electricité - Pétrole - Gaz.

SOMMAIRE

	Pages
Brève présentation de l'avis.....	3
I. — La réorganisation du ministère.....	5
II. — La politique industrielle.....	13
III. — La politique énergétique.....	19
IV. — Quelques aspects sectoriels de l'industrie :	
1° L'industrie chimique	25
2° L'industrie de l'ameublement.....	30
3° La construction mécanique.....	33
4° La machine-outil	36

*
* *

ANNEXES :

I. — La politique industrielle de la Communauté économique européenne	45
II. — Evolution de la productivité dans l'industrie.....	47
III. — Evolution des prix industriels	51
IV. — Activité de l'Institut de développement industriel.....	55
V. — L'énergie géothermique	57
VI. — Nouveau plan des Charbonnages de France.....	61
VII. — Production de l'industrie automobile.....	63

BREVE PRESENTATION DE L'AVIS

La première partie de l'avis traite de *la réorganisation du Ministère de l'Industrie et de la Recherche*. La Commission des Affaires économiques craint que la place accordée à ce ministère dans les structures gouvernementales ne lui permette pas de définir et de conduire véritablement la politique industrielle de la France. Diverses mesures qui ont été annoncées récemment montrent, en effet, que le Ministère de l'Economie et des Finances continue d'exercer une prééminence en ce domaine.

Dans une seconde partie, l'avis examine *la politique industrielle qui serait nécessaire à notre pays*. Un redéploiement de l'industrie est particulièrement nécessaire à la suite du *quadruplement du coût du pétrole*. Le VII^e Plan devra définir les grands traits de cette restructuration afin de valoriser au mieux la main-d'œuvre française.

Dans une troisième partie, l'avis décrit *la politique énergétique* de la France. La Commission des Affaires économiques approuve le programme nucléaire qui a été arrêté pour les années 1974 et 1975 et souhaite qu'un programme soit établi pour les cinq années à venir. Il lui paraît nécessaire que le Gouvernement annonce clairement son intention de décider l'installation de *six à sept tranches de centrales nucléaires par an*, durant toute la durée du VII^e Plan.

Enfin, l'avis décrit quelques *aspects sectoriels* de l'industrie française.

Mesdames, Messieurs,

La politique industrielle et la politique énergétique sont actuellement les deux problèmes économiques principaux de notre pays. L'approvisionnement en énergie et son coût conditionnent en effet la croissance de notre économie et le plein emploi de nos travailleurs. D'autre part, la restructuration de notre industrie est rendue nécessaire par les transformations considérables dans les prix relatifs et, partant, dans les demandes relatives qui ont suivi le quadruplement du prix du pétrole.

Aussi, ce rapport sera-t-il, cette année, essentiellement consacré aux problèmes généraux de l'industrie française.

Nous examinerons d'abord la réorganisation du Ministère de l'Industrie. Nous pensons, en effet, que la structure administrative de ce ministère ainsi que sa place dans les organismes interministériels déterminent sa capacité à définir une véritable politique industrielle pour la France.

Nous tenterons ensuite une réflexion sur la politique industrielle qu'il serait souhaitable de mener. Au moment où la crise de l'énergie a modifié les conditions de la concurrence ainsi que les avantages relatifs de certains secteurs industriels par rapport à d'autres, une stratégie industrielle globale est en effet indispensable.

Nous traiterons alors de la politique énergétique de notre pays et des perspectives que peut offrir chacune des énergies disponibles.

Enfin, nous décrirons brièvement l'évolution de certains secteurs de notre industrie.

On trouvera, en outre, en annexe, des éléments d'information sur l'industrie et sur la politique suivie.

I. — LA REORGANISATION DU MINISTERE

Nous sommes entrés dans l'ère du changement et le Ministère de l'Industrie et de la Recherche ne devait pas manquer à la règle ; aussi ses structures ont-elles été largement remaniées. Ce remaniement s'est effectué en trois temps :

— lors de la constitution du Gouvernement, le rattachement de la Délégation générale à l'énergie au Ministère de l'Industrie ;

— fin juillet, la création d'une Direction générale de l'industrie ;

— début octobre, la suppression de la Délégation à l'informatique.

*
* *

Avec le rattachement de la **Délégation générale à l'énergie**, le Ministère de l'Industrie retrouve le contrôle de la politique énergétique qu'il avait perdu en décembre dernier, lors de la création du poste de délégué général à l'énergie, placé sous l'autorité du Premier Ministre.

Il nous semble qu'il est logique que la délégation à l'énergie soit rattachée au Ministère de l'Industrie car c'est le seul moyen d'éviter que la politique énergétique de la France, en particulier par le biais des décisions de prix et des décisions d'investissements, soit menée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Seul le Ministre de l'Industrie peut avoir en ce domaine une autorité suffisante pour résister à la pression de la rue de Rivoli. Or, nous le verrons en examinant les problèmes de l'énergie, les décisions à prendre en ce domaine sont à la fois importantes et urgentes. La fixation des prix de l'énergie devrait être totalement revue dans une optique globale cohérente ; c'est, à notre sens, le rôle du Ministre de l'Industrie de réclamer cette révision complète. Jusqu'aujourd'hui, cependant, le poids du Ministre de l'Industrie n'a pas paru, en face du Ministre des Finances, plus fort que celui du délégué à l'énergie, et nous ne pouvons que le regretter.

D'après l'article premier du décret du 29 juillet 1974, il est institué au Ministère de l'Industrie et de la Recherche une **Direction générale de l'industrie** qui a pour mission de préparer et de proposer au Ministre les orientations de la politique industrielle. Elle met en œuvre les mesures d'application de cette politique, prépare et suit les travaux des organismes interministériels compétents en matière de politique industrielle et participe à l'élaboration du Plan. Elle comprend :

— la direction des industries métallurgiques, mécaniques et électriques ;

— la direction des industries électroniques et de l'informatique ;

— la direction des industries chimiques, textiles et diverses.

En créant cette Direction générale de l'industrie, le Ministre a souhaité avoir auprès de lui un directeur général qui puisse coordonner les actions industrielles intersectorielles, proposer les arbitrages et veiller à l'unité d'action nécessaire. A un moment où il est indispensable de mettre en place un « redéploiement » de l'industrie française, les choix entre divers secteurs doivent en effet pouvoir être effectués au mieux.

D'autre part, ce directeur général de l'industrie assurera une représentation unique du Ministère pour les affaires industrielles, en particulier dans les relations internationales. Quiconque connaît les affaires industrielles sait l'importance d'une unité de vue, d'action et de représentation en ce domaine.

Le « Service de traitement de l'information et des statistiques industrielles », qui est chargé d'assurer la saisie, le traitement et la diffusion des informations industrielles, est rattaché directement au Ministre.

Simultanément, un groupe d'études permanent, très ouvert sur l'extérieur (comprenant des universitaires, des chefs d'entreprise, des cadres, des syndicalistes, etc.), est chargé d'étudier la prospective industrielle : le « Groupe de réflexion sur les stratégies industrielles (G. R. E. S. I.) ».

*
* *

Enfin, le Conseil des Ministres du 2 octobre décidait — en même temps que la nomination de M. Hugues de l'Estoile au poste de directeur général de l'industrie — la suppression de la **Délégation à l'informatique**.

La Délégation à l'informatique, qui avait vu le jour en 1966, en même temps que le Plan calcul, était rattachée à l'origine directement au Premier Ministre ; elle avait été ensuite placée sous la double tutelle de ce dernier et du Ministre de l'Industrie.

Sa mission était double, puisqu'elle devait à la fois orienter la politique industrielle française en matière d'informatique et contrôler les achats de matériel des administrations dans un but d'efficacité et de rationalisation. On peut d'ailleurs se demander si ces deux missions pouvaient sans difficulté être placées sur le même plan ou si l'une ne devait pas fatalement être subordonnée à l'autre ; en effet, les achats de matériel par l'administration, s'ils étaient effectués conformément à une politique industrielle (c'est-à-dire une politique d'élaboration et de construction), pouvaient ne pas correspondre au meilleur choix pour l'utilisateur.

Dans chaque ministère, un représentant de la délégation siégeait avec droit de veto à la Commission à l'Informatique qui examinait chaque projet d'achat d'ordinateurs. En cas de conflit avec un ministère, la délégation pouvait demander l'arbitrage du Premier Ministre.

Dorénavant, les aspects de politique industrielle qui étaient autrefois du ressort de la Délégation seront traités par la Direction des industries électroniques et de l'informatique, tandis que ceux qui relèvent de la recherche, de la promotion du matériel informatique français et des contrats internationaux reviendront à la Direction générale de l'industrie.

Nous ne traiterons pas ici des conséquences que cette modification de structure peut avoir sur la politique en matière d'informatique bien qu'on puisse se demander si l'orientation européenne actuelle de la C. I. I. ne s'en trouvera pas remise en cause (du fait d'ailleurs de la conduite de certains de nos partenaires). Pour notre part, *nous ne pouvons qu'approuver cette réforme* ; dans la mesure où le Ministère de l'Industrie doit effectivement définir et conduire la politique industrielle de la France, il est en effet normal qu'il ait la main sur le secteur de l'informatique. Dès lors que l'on tente de faciliter les arbitrages intersectoriels et que l'on met en place une autorité unique capable d'arbitrer, il serait même illogique que l'on ne permette pas à cette autorité de connaître également de ce secteur de pointe.

La définition d'une politique industrielle d'ensemble (que la crise de l'énergie — et sa conséquence primordiale, le déficit de notre balance des paiements — rend plus nécessaire que jamais) exigeait que l'on procède à un remodelage du ministère de l'industrie. Seule, la création d'une direction centrale coiffant les directions sectorielles peut en effet permettre une réflexion sur les actions à mener à moyen et long terme. Seule, une telle direction est en mesure de mener les négociations internationales d'Etat à Etat qui mettent en jeu plusieurs branches de l'industrie.

Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'une telle réorganisation est suffisante pour que le Ministère de l'Industrie puisse *effectivement* définir et mener la politique industrielle de la France, mais il nous semble qu'elle était nécessaire pour cela. *Il nous paraît d'ailleurs regrettable que le Ministre de l'Industrie ne soit pas membre permanent du Conseil de planification que le Président de la République vient de créer et qui doit redéfinir les actions à mener à court, moyen et long terme.*

Le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Travail et le Commissaire au Plan sont, en effet, les seuls membres permanents de ce Conseil. Ce n'est que selon les besoins et l'actualité que d'autres Ministres pourront y participer. La poursuite d'une véritable politique industrielle prioritaire supposerait cependant que le Ministre de l'Industrie soit *constamment* associé à ces travaux de réflexion. Lorsque l'on considère les sept thèmes retenus pour les prochaines réunions de ce Conseil :

- politique énergétique à moyen terme ;
- structure à moyen terme de la balance des paiements ;
- perspectives démographiques à long terme ;
- plein emploi dans une économie en croissance modérée ;
- orientation à long terme de la production agricole ;
- revalorisation de la condition des travailleurs manuels ;
- valorisation des façades maritimes de la France,

on s'aperçoit que, dans chaque cas, le Ministre de l'Industrie est directement ou indirectement impliqué. Les perspectives démographiques peuvent-elles être évoquées sans allusion à la

répartition des emplois entre les secteurs d'activité et donc sur les emplois industriels ? L'orientation de la production agricole à long terme peut-elle être envisagée sans que l'on considère les industries agricoles et alimentaires et celles-ci peuvent-elles être totalement isolées des autres problèmes industriels. On ne peut donc que regretter que le Ministre de l'Industrie ne soit pas membre permanent du Conseil de planification.

Notre inquiétude sur la place accordée au Ministère de l'Industrie dans la définition et l'exécution d'une politique industrielle n'a fait que s'accroître ces derniers jours lorsque nous avons appris les mesures que le Gouvernement comptait prendre pour faciliter une restructuration de notre industrie.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a signalé, en présentant le projet de loi de finances devant le Sénat, le 22 novembre dernier, que le Gouvernement prévoyait d'inclure dans le second collectif de 1974 qu'il déposerait dans les prochains jours devant le Parlement une dotation supplémentaire pour le F. D. E. S. (Fonds de développement économique et social) de 750 millions de francs afin de financer les efforts nécessaires de redéploiement de notre appareil industriel et de mobilisation des énergies des entreprises.

Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure, mais ce sont surtout les propos concernant la coordination des actions des Pouvoirs publics afin de faciliter cette restructuration qui ont retenu notre attention.

Il nous paraît nécessaire de citer ici les déclarations de M. Fourcade :

« Afin de coordonner ces actions, et pour éviter le caractère toujours complexe de la procédure interministérielle, le Président de la République et le Premier Ministre m'ont demandé de constituer, **sous mon autorité** et avec le plein accord de mon collègue, M. le Ministre de l'Industrie et de la Recherche, *un comité de restructuration industrielle* qui regroupera les principaux directeurs des services centraux intéressés par cette opération : le délégué à l'aménagement du territoire, le directeur général de la politique industrielle, le directeur du Trésor, le directeur du crédit à la Banque de France, le directeur de l'emploi et de la main-d'œuvre, le directeur de la conjoncture et des entreprises du bâtiment et de l'équipement. Il s'agira d'un organe nouveau,

chargé d'assumer les responsabilités. **Sous mon autorité directe**, il assurera une coordination entre les différents crédits à caractère industriel figurant au budget et notamment ceux du F. D. E. S., du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire et les crédits d'intervention du Ministère de l'Industrie et de la Recherche, et entreprendra les actions nécessaires pour faciliter les restructurations industrielles indispensables, en liaison avec l'institut de développement industriel.

« Grâce à cette structure très légère, animée par des personnes responsables et disposant des moyens dont j'ai indiqué tout à l'heure le volume, nous pourrons établir la transition entre une année de combat sur le front de l'inflation et une année de lutte sur le plan du maintien de l'activité. »

Ainsi, ce comité de restructuration industrielle qui, assurant une coordination entre les différents crédits à caractère industriel figurant au budget, va en fait conduire toute l'action des pouvoirs publics en matière industrielle, échappera au contrôle du Ministère de l'Industrie. M. Fourcade, peut-être soucieux de ne laisser planer aucun doute sur ce point, a répété à deux reprises que ce comité serait placé sous son autorité directe.

Dans une interview qu'il accordait en juillet dernier au journal *Le Monde*, le Ministre de l'Industrie déclarait qu'il croyait indispensable « l'existence en France d'un Ministre chargé de coordonner le développement industriel et scientifique du pays ».

Il semble bien qu'aujourd'hui ce Ministre existe, mais il s'agit alors du Ministre des Finances et non du Ministre de l'Industrie, ce qui ne peut que nous inquiéter.

ANNEXE

ARRETE DU 28 NOVEMBRE 1974
PORTANT CREATION DU COMITE INTERMINISTERIEL
POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES INDUSTRIELLES

(*Journal officiel* du 29 novembre 1974.)

Le Premier Ministre

Arrête :

Article premier.

Il est créé, sous la présidence du **Ministre de l'Economie et des Finances**, un Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles.

Art. 2.

Ce Comité a pour mission d'examiner les problèmes de structure que connaissent certaines entreprises industrielles et de proposer les solutions qui peuvent leur être apportées.

Art. 3.

Ce Comité comprend les personnalités suivantes :

M. Jérôme Monod, délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale.

M. Jean Ripert, commissaire au Plan.

M. Pierre Consigny, directeur du Bâtiment et des Travaux publics et de la Conjoncture.

M. Jacques de Larosière de Champfeu, directeur du Trésor.

M. Hugues de l'Estoile, directeur général de l'Industrie.

M. Gabriel Oheix, directeur général du Travail et de l'Emploi.

M. Jean Samson, directeur général du crédit à la Banque de France.

Un représentant du Premier Ministre assiste aux réunions du Comité.

Lorsque les affaires évoquées l'exigent, le Comité peut s'adjoindre les directeurs chargés de la tutelle des entreprises concernées.

Art. 4.

Ce Comité siège au **Ministère de l'Economie et des Finances**. Son secrétariat permanent est assuré par la **Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances**.

Art. 5.

La saisine du Comité pourra être effectuée soit par les ministères ayant la tutelle de secteurs industriels, soit par un membre du Comité, soit par le secrétariat du Comité.

II. — LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

La définition d'une stratégie industrielle globale est aujourd'hui une nécessité. D'abord du fait de la crise de l'énergie qui va transformer les avantages relatifs de certains secteurs, favorisant telle branche et défavorisant telle autre. Ensuite, parce que notre balance commerciale est gravement déficitaire et que tout doit être fait pour la redresser au moment même où certains secteurs de notre économie montrent leur grande vulnérabilité. Enfin, parce que la concurrence internationale va se faire plus durement ressentir à la fois du fait que les pays producteurs de pétrole vont s'industrialiser et devenir nos concurrents en certains domaines et du fait que les pays développés vont tous devoir accroître leurs exportations pour compenser le grave déficit de leur balance énergétique.

Deux rapports apportent une intéressante contribution à la définition d'une politique industrielle ; d'une part, le rapport élaboré par le Commissariat général du Plan, en mars dernier ; d'autre part, le rapport élaboré, en août dernier, par le groupe de réflexion sur les stratégies industrielles.

*
* *

Pour les experts du Commissariat du Plan, le rééquilibrage de la balance des paiements passe nécessairement par une meilleure adaptation de l'appareil productif aux besoins de l'économie interne et internationale.

Pour cela le rapport préconise un effort particulier dans les industries de biens intermédiaires, car c'est de ces industries que dépendent, en aval, le développement et l'emploi de branches de biens d'équipement fortement sollicitées par les programmes nationaux de conversion (équipement nucléaire, recherche pétrolière et minière) et par la nouvelle demande internationale (équipement industriel, matériel de transport, télécommunications). Trois actions sont envisagées dans la métallurgie et la transformation des métaux.

Il s'agit d'abord du développement de la capacité de production et de laminage des tôles fortes ; en second lieu, de l'accroissement des capacités de construction de plates-formes d'exploitation sous-marines, de l'extension des capacités de production des tubes spéciaux pour l'industrie pétrolière et gazière ; enfin, de la création d'installations de grosses forges pour produire les pièces nécessaires au programme nucléaire.

Un vaste programme est proposé également pour l'industrie chimique dont les résultats sont assez éloignés des prévisions du VI^e Plan. Il faudrait en particulier, d'après le rapport, que la sécurité de l'approvisionnement en naphta des usines d'oléfines soit assurée.

La mécanique et la construction électrique devraient voir leurs investissements croître de 7 à 10 % par an.

De manière générale, le rapport estime que certains postes importants de notre balance commerciale — telle l'automobile — seront atteints par la hausse des prix du pétrole de manière irrémédiable et que nos exportations de biens de consommation seront affectées par le ralentissement de la croissance de nos principaux clients. Aussi recommande-t-il une orientation vers les produits semi-finis et les biens d'équipement qui devraient enregistrer une demande croissante au fait notamment du développement des pays producteurs de pétrole.

Il préconise en outre une action en faveur des matières premières : effort public important pour les minerais et métaux non ferreux, prospection minière, valorisation des ressources du sous-sol, récupération et recyclage des déchets.

Quant aux moyens à utiliser, le rapport du Commissariat au Plan vante d'abord *les vertus de la vérité des prix*. « L'ampleur et le rythme des adaptations de l'appareil industriel dépendront en grande partie de la structure des prix relatifs des différentes sources d'énergie. Aussi conviendra-t-il que l'éventail de ces prix reflète bien la structure des coûts réels ». Cette recommandation devrait être particulièrement méditée par le Gouvernement ; nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin.

Le rapport, enfin, se prononce en faveur d'une politique de sélectivité des crédits. Il souhaite notamment que le F. D. E. S. joue un rôle plus important. Cette fois, le Gouvernement à

tiré les leçons du rapport puisque l'on peut noter dans la loi de finances pour 1975 une augmentation des crédits du F. D. E. S. et que le second collectif pour 1974 doit comporter une dotation de 750 millions de francs au titre du F. D. E. S.

*
* *

Le premier rapport du G. R. E. S. I. (Groupe de réflexion sur les stratégies industrielles), qui n'est qu'un document de travail, est intitulé « problématique d'une stratégie industrielle ».

Ce rapport consacre de longs développements à la nouvelle division internationale du travail. Il insiste sur le déplacement des industries de main-d'œuvre vers les pays en voie de développement où les coûts salariaux sont très bas et prédit un avenir sombre aux industries françaises qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre, comme le textile. Pour les industries de base, comme la sidérurgie, la chimie, le rapport estime que la concurrence de pays producteurs de pétrole sera d'autant plus forte et d'autant plus rude que le critère de la rentabilité des capitaux investis n'apparaît pas comme un élément déterminant dans les décisions prises par ces pays. En revanche, certains secteurs devraient profiter de cette nouvelle structure : l'ingénierie, la construction navale spécialisée dans le transport du gaz ou des produits dérivés du pétrole, etc.

Afin de préserver notre autonomie nationale, le rapport préconise un contrôle de l'expansion des firmes multinationales. Celles-ci, en effet, pénètrent surtout dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie et cristallisent une division du travail qui s'effectue en partie au détriment de la valorisation de notre potentiel productif. De même le rapport souhaite qu'un effort soit fait en faveur des industries de pointe, ce qui implique sans doute, peut-on y lire, « un accroissement du rôle de l'Etat et l'accélération de la coopération européenne ».

Enfin, préconisant une restructuration de notre appareil productif, le rapport souhaite un déplacement de la production, à la fois vers les biens de grande valeur ajoutée et vers des biens dont la demande augmentera dans les pays producteurs de pétrole

qui s'industrialiseront et dans les pays développés qui infléchiront leur mode de croissance et transformeront leur potentiel productif.

Si l'Allemagne est largement excédentaire dans son commerce extérieur, c'est que son outil de production est adapté à l'expansion mondiale. Ses exportations équilibrées entre pays riches et pays en voie de développement sont fondées sur des produits à haute valeur ajoutée, donc sur des modes de production liés au progrès technologique et à la qualification de la main-d'œuvre. C'est la raison pour laquelle les exportations allemandes sont peu sensibles à un ralentissement de l'expansion mondiale ou à un changement des taux de change.

Un effort prioritaire, en fonction de ces critères, devrait être mené en faveur de secteurs tels que les nouveaux modes de transport, les machines-outils, les télécommunications, l'ingénierie, les industries antipollution ou les industries économisant l'énergie.

Le rapport conclut en soulignant la durée nécessaire à la transformation des structures industrielles et la nécessité d'une action des Pouvoirs publics.

*
* *

Ces deux rapports fournissent un état de réflexions actuellement menées pour la définition d'une stratégie industrielle. A ce propos, il nous semble nécessaire de rappeler certaines remarques que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer par le passé.

Une politique industrielle doit revêtir *deux formes* qui ne s'excluent pas, mais se complètent : une politique sectorielle et une politique économique générale.

La politique sectorielle consiste à intervenir dans les branches où notre pays a le plus de chances de remporter des succès durables. Tout ce que l'on trouve dans les deux rapports que nous venons d'évoquer quant à la détermination des secteurs les plus prometteurs est évidemment à retenir. La recherche des points de développement à privilégier est l'une des composantes principales de la politique industrielle. Mais les branches qu'il faut retenir doivent être non seulement celles qui seront appelées à une forte croissance dans les années à venir, mais aussi celles où des entre-

prises compétitives existent déjà. Car la réussite du développement industriel, il ne faut pas l'oublier, reposera sur l'existence d'entreprises solides, puissantes, compétitives et rentables.

« L'intervention systématique de l'Etat dans la gestion des affaires industrielles doit être évitée, mais, en revanche, le pouvoir politique ne doit en aucun cas renoncer à son droit — et aussi à son devoir — d'arbitrage. » Cette phrase a été prononcée par M. d'Ornano dans une interview au journal *Le Monde*.

Elle répond parfaitement à notre préoccupation.

Une politique économique générale orientée vers le développement est le second aspect de la politique industrielle. Il ne s'agit plus là d'une politique assurant une priorité à l'industrie. Là encore, nous pourrions citer une déclaration de M. d'Ornano qui nous paraît dégager parfaitement la voie à suivre : l'Etat doit « permettre à nos entreprises publiques ou privées de bénéficier de toutes les chances de développement que leur offrent les marchés intérieurs ou extérieurs. Pour cela, la puissance publique doit essentiellement agir sur les règles du jeu économique, laissant aux entreprises le soin de s'y adapter ».

La politique économique menée par les Pouvoirs publics ne doit pas avoir pour seul souci la poursuite à court terme d'un objectif comme le plein emploi, sans quoi les aides et les subventions risqueraient de s'orienter vers des entreprises dont la rentabilité est de toute manière incertaine ou dont la production s'accorde mal aux nouvelles orientations de la demande nationale et internationale. Le souci dominant doit demeurer une restructuration de l'industrie afin de valoriser au mieux la main-d'œuvre française et de trouver des débouchés effectifs dans les pays producteurs de pétrole et dans les pays industrialisés.

Le VII^e Plan devra définir les grands traits de ce redéploiement de l'industrie qui, à travers les soubresauts de la conjoncture, devra demeurer le guide de l'action des Pouvoirs publics.

III. — LA POLITIQUE ENERGETIQUE

Le problème énergétique de notre pays peut être exposé en quelques phrases. En 1973, la France a consommé 262 millions de tonnes d'équivalent charbon. De ces 262 millions de tonnes, 75 % ont été importées et seulement 25 % ont été produites dans notre pays. Les chiffres de production et de consommation pour 1973 sont les suivants :

	CONSOMMATION	PRODUCTION
	(En millions de T.E.C.)	
Charbon	45,3	31
Pétrole	174,3	2,8
Gaz naturel	22,5	10
Electricité primaire	20,4	19,4
Total	262,5	63,2

L'économie française est donc étroitement tributaire du pétrole brut importé ; or la crise qui s'est déclenchée il y a maintenant un peu plus d'un an a entraîné un quadruplement du coût de notre approvisionnement.

La tonne de pétrole coûtait environ 110 F en octobre 1973 (valeur, coût, assurances, fret) ; aujourd'hui, son prix est approximativement de 420 F. La consommation de pétrole de l'année 1973 nous a coûté à peu près 14 à 15 milliards de francs (pour 125 millions de tonnes) ; la consommation de pétrole pour l'année 1975 — si le prix du baril reste inchangé et si le Gouvernement parvient à contenir notre consommation dans la limite de 120 millions de tonnes — nous coûtera 51 milliards de francs.

Une telle situation provoque un déséquilibre considérable de notre balance des paiements qui, en excédent de 8,6 milliards de francs en 1973, sera cette année déficitaire de 14 milliards de francs environ.

Le rapport entre l'offre intérieure et la demande intérieure est, nous l'avons vu, de 1 à 4 pour l'énergie. Comme pour n'importe quel produit, pour n'importe quel secteur d'activité, l'action à

mener consistera à augmenter l'offre intérieure et, en attendant que les mesures prises pour stimuler la production aient un effet sur l'offre, à freiner la demande. C'est là très précisément les deux volets de la politique gouvernementale que nous allons brièvement examiner.

Nous allons évoquer chacune des énergies qu'il serait possible de développer afin de juger des potentialités de chacune et d'apprécier les mesures qu'a prises, dans chaque cas, le Gouvernement.

*
* * *

La production charbonnière française a connu son maximum historique en 1958 avec 59 millions de tonnes. Le « Plan Jeanneney » a alors prévu une régression qui a ramené cette production à 53 millions de tonnes en 1965. A cette époque, et à la suite de la grève des mineurs qui a marqué l'année 1963, une table ronde a été réunie qui a décidé d'abaisser la production de 5 millions de tonnes entre 1965 et 1970 ; la diminution de la production a été, en fait, de 14 millions de tonnes sur ces cinq années. Enfin, en 1969, le « Plan Bettencourt » a fixé comme objectif une diminution de 3 millions de tonnes par an ; depuis cette date, la diminution effective est de 3 à 4 millions de tonnes par an.

Depuis 1958, la production a ainsi diminué de 57 % et n'atteint plus, en 1974, que 25 millions de tonnes.

Le Gouvernement a adopté un plan de « relance » qui, d'après le Ministre de l'Industrie, « consiste à envisager la production de 50 millions de tonnes supplémentaires pendant dix ans alors que 165 millions de tonnes étaient initialement prévus — soit une augmentation d'un tiers ». Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce plan vise seulement à ralentir le rythme du déclin de la production charbonnière, non à la faire augmenter réellement.

Le nouveau plan prévoit que la production pourrait atteindre 21,5 à 22 millions de tonnes (au lieu de 18) en 1978 ; 20 à 21 millions de tonnes (au lieu de 13,7) en 1980 et 17 à 18 millions de tonnes en 1983 (1).

Ces prévisions peuvent paraître faibles et l'on pourrait songer à un plan plus ambitieux, mais il faut savoir que les gains de productivité dans les Charbonnages ne parviennent pas à compen-

(1) Cf. Annexe VI : nouveau plan des Charbonnages de France, p. 61.

ser les hausses de salaires et de prix du matériel et que les prévisions amènent à prévoir une augmentation constante des coûts de production. A monnaie constante, les coûts de production du charbon pourraient croître, d'après certaines prévisions, de 50 % en dix ans.

On peut raisonnablement penser que le prix des autres sources d'énergie ne connaîtra pas d'évolution semblable. Aussi peut-on en tirer la conclusion que le regain de compétitivité que connaît le charbon n'est que temporaire et que l'avenir ne peut que jouer contre la production française.

Certains argueront peut-être des plans adoptés par d'autres pays qui s'appuient davantage sur la production charbonnière. C'est ainsi que l'Allemagne maintiendra sa production de 94 millions de tonnes, ce qui représente à peu près 14 % de son approvisionnement énergétique ; c'est ainsi également que la Grande-Bretagne a défini les principes d'une relance de sa production qui passerait de 130 millions de tonnes à 135 millions de tonnes en 1985.

Mais, hélas, *notre situation charbonnière n'est pas comparable à celle de ces pays* ; nos réserves ne sont même pas 1 % des réserves britanniques, ni 5 % des réserves allemandes. De plus, le rendement d'un mineur dans le Nord est de l'ordre de trois tonnes ; mais chez nos voisins il atteint des chiffres souvent supérieurs (et jusqu'à treize tonnes aux Etats-Unis).

Aussi le programme charbonnier français nous paraît-il raisonnable. Il est d'ailleurs — et cela s'explique par les rendements — plus favorable à la Lorraine dont la production est stabilisée qu'au Nord-Pas-de-Calais ou au Centre-Midi où la production doit décliner.

*

* *

Nos espoirs reposent, pour **la production française de pétrole**, sur les recherches en mer d'Iroise. M. d'Ornano a annoncé que les premiers travaux de forage pourront commencer au début de l'année 1975. Mais, en admettant même que l'on découvre effectivement du pétrole, ce qui n'est encore aucunement certain, et que les forages et l'exploitation se déroulent

de la meilleure façon possible, il faudra compter peut-être cinq années avant de pouvoir disposer de ce carburant. Au mieux donc, c'est vers les années 1981-1982 que nous pourrions espérer consommer ce pétrole.

Jusque-là, nous demeurerons tributaires à 99 % de l'étranger pour ce produit.

*
* *

D'autres sources d'énergie, telles l'énergie solaire, l'énergie éolienne ou la géothermie peuvent également apporter une contribution à la solution du problème français. Toutefois, la géothermie — le plus prometteur parmi les trois — ne permettrait d'économiser, à partir de 1985, que un à deux millions de tonnes de fuel par an.

Mais l'essentiel du programme français repose sur le **programme nucléaire**. Six centrales étaient en construction à la fin de l'année dernière et treize ont été commandées pour 1974 et 1975. Chaque centrale de 1 000 mégawatts représente une économie annuelle de 1,5 million de tonnes de fuel.

Grâce aux décisions déjà effectivement arrêtées, le VII^e Plan verra la mise en service de 17 280 mégawatts. Malgré cela, la consommation d'Electricité de France en charbon et en fuel ne cessera de croître d'ici 1980 pour passer de 6 millions de tonnes de charbon, en 1974, à 9 millions de tonnes en 1980 et de 13 millions de tonnes de fuel, en 1974, à 20 millions de tonnes en 1985. La poursuite du programme au rythme de sept tranches par an permettrait la mise en service au cours du VIII^e Plan (c'est-à-dire de 1981 à 1985) de 40 900 mégawatts. Dès lors, la consommation d'énergie fossile d'Electricité de France ne cesserait plus de décroître à partir de 1980, revenant à 2 millions de tonnes de charbon et 4 millions de tonnes de fuel en 1985.

Aussi votre Commission estime-t-elle qu'il est essentiel que le Gouvernement annonce clairement son intention de décider l'installation de six à sept tranches de centrale nucléaire par an jusqu'en 1985.

Votre commission croit, en outre, nécessaire d'attirer l'attention du Gouvernement sur *la tarification actuelle de l'électricité* fournie par Electricité de France.

Les hausses salariales, d'une part, les hausses du prix du combustible intervenues d'octobre 1973 à août 1974, d'autre part, n'ont pas été suffisamment répercutées sur les prix de vente de l'électricité ; le prix du kilowattheure haute tension, en particulier, paraît très inférieur à celui que justifieraient les coûts actuels de production.

Les conséquences financières d'une telle situation sont évidentes : le déficit d'exploitation de l'entreprise sera, pour 1974, voisin de 1,4 milliard de francs et le taux d'autofinancement, qui était de 65,6 % en 1973, tombera en 1974 à 21,5 %. Si les tarifs demeuraient inchangés, le déficit d'exploitation devrait s'aggraver encore et dépasser 3 milliards de francs en 1975, tandis que le taux d'autofinancement ne serait plus que de 11 %. La mise en œuvre des investissements qu'entraînera l'installation de six à sept tranches nucléaires par an, va accroître considérablement les dépenses d'Electricité de France, qui devra investir 7,5 milliards de francs en 1974, puis 10,5 milliards en 1975 et jusqu'à 17,5 milliards en 1980 (ces chiffres sont exprimés en francs constants 1974).

Sans doute le Gouvernement a-t-il différentes préoccupations et doit-il concilier des soucis très divers et nous comprenons qu'il privilégie pendant une brève période les préoccupations à court terme, mais il faut être conscient qu'une tarification telle que celle qui est pratiquée a deux graves inconvénients : d'une part, elle subventionne la consommation d'énergie et ne permet pas le fonctionnement de l'élasticité de la consommation par rapport aux prix qui devrait permettre, en une période où l'énergie est plus chère, une moindre consommation et donc une économie ; d'autre part, une telle politique porte atteinte à l'équilibre d'Electricité de France et surtout à l'autofinancement de ses investissements.

*
* *

Tous ces programmes de développement ne porteront leur fruit que dans les années 1980. Jusque-là, donc, c'est-à-dire pendant plus de cinq ans, nous ne pourrons trouver de substitut national à l'énergie que nous importons. C'est pourquoi le second volet de la politique gouvernementale vise à économiser l'énergie.

Le projet de loi relatif aux économies d'énergie ayant été largement débattu, il y a un mois environ, devant notre Assemblée, nous ne reviendrons pas ici sur cet aspect de la politique énergétique.

IV. — QUELQUES ASPECTS SECTORIELS DE L'INDUSTRIE

1° L'industrie chimique.

C'est à partir de décembre 1973 que l'évolution de l'industrie chimique, jusque-là relativement constante, a été profondément perturbée. Si le climat d'inflation mondiale croissante suscitait difficultés et inquiétudes, la crise pétrolière a joué en quelque sorte le rôle de détonateur.

Que représentait l'industrie chimique en 1973 ? *La seconde industrie de France par son chiffre d'affaires* dépassant 60 milliards, après la mécanique ; *la cinquième industrie chimique mondiale* après les Etats-Unis, l'U. R. S. S., le Japon, l'Allemagne fédérale, pratiquement à égalité avec le Royaume-Uni ; enfin, la quatrième, industrie chimique exportatrice, après l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Elle occupe 280 000 personnes, ce qui est relativement peu, grâce à son automatisme poussé, mais elle exige une main-d'œuvre hautement qualifiée dans la plupart de ses branches. Elle est en effet d'une structure extrêmement hétérogène, car elle regroupe :

— la grande industrie chimique de base inorganique (grands produits de base tels qu'acide sulfurique, ammoniac, chlore, soude et engrais) et organique, celle-ci constituant pour sa plus grande part la chimie de synthèse (à partir d'hydrocarbures provenant de la houille, du pétrole et du gaz naturel) comprenant éthylène, propylène, méthanol, benzène, etc., et leurs dérivés ;

— la parachimie qui élabore les produits de consommation finale à partir de ceux que lui fournit l'industrie chimique de base, et dont les principaux groupes sont les produits pharmaceutiques, les peintures et vernis et la parfumerie. L'essor de la parachimie, qui représente près de la moitié du chiffre d'affaires total, est donc tributaire en amont de l'industrie chimique elle-même, en aval du niveau de la demande des consommateurs.

Les difficultés de toutes sortes survenues depuis bientôt un an ont réagi les unes sur les autres avec plus ou moins de retard. Schématiquement, on peut dire que le problème dominant était, au premier trimestre, la pénurie de matières premières et d'énergie, au second et au troisième, les difficultés financières créées par la nécessité d'importer à des prix très élevés, et, à l'aube du quatrième, la chute brusque et générale de la demande.

Les résultats du premier semestre 1974.

Le taux d'expansion de la *production* (en volume) a nettement fléchi par rapport à celui de l'année 1973.

Ensemble de l'industrie

chimique + 8,2 % au lieu de + 13,3 %

Dont :

Chimie inorganique.. + 5,8 % au lieu de + 7,6 %

Chimie organique... + 11,7 % au lieu de + 19,5 %

Parachimie + 4,4 % au lieu de + 4,7 %

L'ensemble des secteurs industriels ayant augmenté de + 5 % au lieu de + 7,1 %.

On note que la chimie organique, particulièrement atteinte par le manque de naphta, dont l'approvisionnement n'est redevenu normal qu'au mois de juin, a été nettement plus freinée que la chimie inorganique, qui a, d'autre part, bénéficié d'une bonne campagne d'engrais ; on note également que la parachimie a suivi une évolution voisine de celle de la période antérieure, grâce aux importations d'appoint de produits intermédiaires et à la demande demeurée active (en partie gonflée par des achats de précaution importants en prévision des hausses de prix).

Ces hausses ont été, en effet, très élevées à tous les échelons (+ 28 % pour l'ensemble des produits chimiques), mais sont demeurées cependant inférieures à celles des prix internationaux. De ce fait, en matière de *commerce extérieur*, la comparaison des valeurs absolues d'une période sur l'autre n'a guère de sens : les exportations ont dépassé 12,8 milliards (+ 68 %) et les importations 12,2 milliards (+ 69 %).

Plus significatif est le taux de couverture, qui a atteint au cours du premier semestre 1974 la moyenne de 105,3 % contre 108,6 % pour l'ensemble de 1973. Toutefois, inférieur à 100 en

janvier, au plus creux de la pénurie d'approvisionnements, ce taux s'est constamment élevé de mois en mois pour atteindre 112 % en juin et même 114,5 % en juillet. Sur le plan des échanges extérieurs, la situation s'avérait donc, ces mois derniers, moins ébranlée que sur celui de la production.

La situation au début du dernier trimestre 1974.

Bien qu'on ne dispose pas de statistiques précises, les enquêtes partielles qui ont pu être effectuées montrent que la situation s'est brusquement dégradée en septembre. D'incertain, le climat est devenu inquiétant.

Les chefs d'entreprise, qui avaient réussi au second trimestre à rétablir un niveau d'activité à peu près normal, prévoyaient bien que son maintien était aléatoire et demeuraient très réservés sur l'évolution du marché. En fait, le fléchissement redouté s'est produit sous la forme d'une brutale diminution de la demande en septembre. A tous les échelons les entreprises freinent leurs achats dans de fortes proportions et tournent sur leurs stocks. Il est certain que ceux-ci avaient été reconstitués, parfois exagérément, au niveau du négoce comme à celui de la production, et que le déstockage entre en ligne de compte dans la crise présente. Mais *les causes majeures sont autres* :

1° Les difficultés de trésorerie des entreprises de toutes dimensions n'ont pas cessé de s'amplifier en nombre et en profondeur ; elles sont dues à un faisceau de causes : augmentation des prix des produits (notamment importés), augmentation des charges non répercutables, raccourcissement des délais de paiement accordés par les fournisseurs (dans le cas des phosphates bruts par exemple le paiement comptant est fréquemment exigé), allongement des délais demandés par les clients, augmentation du nombre des créances douteuses, mesures de pression fiscale, tous ces éléments étant aggravés des conséquences de l'encadrement du crédit ;

2° Les difficultés de certaines industries clientes de l'industrie chimique se sont amplifiées ; c'est notamment le cas de l'automobile, du bâtiment et du textile. On estime que ces trois secteurs consomment près du cinquième de la production chimique ; une diminution de 20 % de leur activité (comme c'est le cas actuellement pour l'automobile) aurait à elle seule une répercussion directe de — 4 % sur celle de l'industrie chimique.

Cet état de choses risque d'avoir à court terme de graves conséquences sur l'emploi. L'industrie chimique a réussi jusqu'à présent à éviter des licenciements importants, se bornant en général au non remplacement des partants, mais elle doit simultanément faire face à trop de problèmes antérieurs à la présente récession. Les plus graves concernent les prix, les investissements et l'énergie.

Prix.

Alors que, depuis plus de dix ans, l'indice des prix de gros de la chimie accuse une presque totale stabilité, au cours des derniers mois de 1973 et surtout du premier semestre 1974, cet indice a monté notablement à la suite des hausses répétées des matières premières (naphta, phosphates, minerais, métaux non ferreux), de l'énergie et des transports. Cette hausse s'est tout naturellement arrêtée pour les mêmes raisons lorsque les chefs de hausse indiqués ont disparu ou fait place parfois à des baisses.

Cette relative stabilité a permis à l'industrie chimique de signer avec la Direction générale de la concurrence et des prix un accord qui prévoit que les prix de vente des produits chimiques ne bougeront pas d'ici la fin de l'année mais, dans l'incertitude de l'avenir, le régime envisagé à partir du 1^{er} janvier préoccupe la chimie française.

En effet, la diversité de ses produits et celle de ses matières premières (celles que nous avons énumérées ci-dessus sont toutes importées) s'accommoderont mal d'un régime qui désormais interdit la répercussion automatique des hausses des coûts d'approvisionnement (ce qu'elle pouvait faire précédemment, sous le contrôle d'ailleurs de l'administration). En outre, la diversité de ses fabrications, qui s'effectuent à des étages très différents, les unes après une première transformation, les autres au bout d'une chaîne beaucoup plus longue, s'accommode mal du régime forfaitaire prévu par l'arrêté du 27 septembre 1974 et dont on ne connaît d'ailleurs pas encore les modalités d'application.

Investissements.

Sa deuxième préoccupation est la difficulté de *financement* de ses *investissements*. Il est évident que les taux d'intérêts actuels et la faiblesse de l'autofinancement, qui résulte en partie des

contraintes imposées par un régime de prix qui, même lorsqu'il était plus libéral, a toujours fait une part étroite à la valeur ajoutée, n'ont pas permis ces dernières années d'effectuer les investissements qui auraient été nécessaires.

Nous signalerons qu'en 1972 ces investissements ont été en baisse de 20 % (en francs courants) par rapport à 1971 et qu'en 1973 cette baisse s'est poursuivie à un taux moindre, mais encore beaucoup trop important. Nous ne connaissons pas la situation en ce domaine pour 1974, mais il est à craindre que le relèvement envisagé ne soit sérieusement compromis par le renversement de la situation économique générale.

Ajoutons, à ce propos, qu'aux investissements productifs viennent de plus en plus s'ajouter ceux qu'impose la lutte contre la pollution qui grèveront lourdement les prix de revient. Sans nier la nécessité évidente de protéger l'environnement, il importe que les mesures prises sur le plan national ne devancent pas, dans leur perfectionnisme, celles qui sont envisagées sur le plan communautaire afin que les charges qui en résulteront ne soient pas plus importantes que celles qui pèsent sur les grandes industries chimiques concurrentes.

Energie.

Enfin, l'*approvisionnement en produits énergétiques* provoque des inquiétudes pour le proche avenir. Une grande partie des moyens énergétiques consommés par l'industrie chimique (produits pétroliers, gaz naturel, électricité, charbon) sont employés comme des matières premières. Or, dans ces usages, toute diminution d'approvisionnement se traduira par une réduction correspondante des produits fabriqués et risque de compromettre, soit l'approvisionnement intérieur, soit l'exportation. Sans méconnaître la nécessité politique qui consiste à considérer comme prioritaires les approvisionnements domestiques, il est évident que l'industrie chimique valorise d'une manière importante les produits énergétiques qu'elle consomme comme matières premières et que le bilan économique lui est favorable.

2° L'industrie de l'ameublement.

L'industrie de l'ameublement poursuit activement l'effort de restructuration qu'elle a entrepris depuis 1971 à l'instigation de son organisation professionnelle, l'Union nationale des industries de l'ameublement (UNIFA) et sous l'autorité du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (CODIFA) créé par le décret n° 71-490 du 23 juin 1971 qui lui a confié la gestion des ressources de la taxe parafiscale instituée au profit de ce secteur.

La structure de ce secteur industriel fait l'objet d'améliorations successives au cours des années, comme en attestent les résultats de l'enquête publiée par l'I. N. S. E. E. Les derniers connus pour l'année 1971 permettent de constater une nette régression des entreprises occupant de 0 à 49 salariés au profit de celles de 50 salariés et plus, le nombre total des entreprises ayant diminué de 7,3 % depuis 1966. La situation créée par la conjoncture actuelle et les restrictions de crédit risquent de voir se précipiter ce processus au-delà de l'évolution souhaitable, les entreprises marginales n'étant hélas pas les seules à être durement menacées.

Les difficultés d'emploi sont la conséquence immédiate de la conjoncture actuelle. Les entreprises ont été conduites à réduire leur horaire, qui, dans cette industrie principalement de main-d'œuvre, était encore assez élevé (quarante-six heures en moyenne), pour le limiter à quarante heures, en raison de la situation économique, et donc sans compensation de salaire. Les cas de fermeture pour 15 jours ou 1 mois se répandent de plus en plus et l'horaire diminue parfois en dessous de quarante heures pour atteindre vingt-deux à vingt heures.

La production du secteur global des entreprises recensées par le Code I. N. S. E. E. sous les rubriques 533 et 534 a subi cependant, selon les derniers chiffres connus ou les estimations qui ont pu être faites jusqu'en 1974, une progression satisfaisante en francs courants et largement conforme, jusque-là, aux prévisions du Comité sectoriel des industries du bois et de l'ameublement du VI^e Plan envisageant un taux de progression de 7,5 % en francs constants.

	1971	1972	1973	1974 (1)
	(En millions de francs.)			
Production globale hors taxe en francs courants	5 900	6 400	7 000	8 900

(1) Cette estimation prévisionnelle résulte toutefois d'une extrapolation sur la base de l'évolution de la production au cours du premier semestre 1974. La conjoncture actuelle risque fort de la modérer sensiblement.

Le taux de couverture de la *balance du commerce extérieur* du secteur qui s'établissait à 36 % à la fin de l'exercice 1973 sera difficilement maintenu à ce niveau à la fin de l'année 1974. En effet, si le taux de progression des exportations était, à la fin du mois d'août 1974, de + 32 % par rapport à la même période de 1973, celui des importations s'établissait à + 42,7 %. Celles-ci en valeur absolue pourraient donc atteindre, à la fin de 1974, près de 2 millions de francs (soit 28 % de la production des entreprises ayant acquis le niveau industriel).

Le développement intensif du plan de restructuration élaboré grâce à l'institution de la taxe parafiscale doit, dès 1975, lui faire prendre une nouvelle dimension. Seront privilégiés désormais, non seulement les regroupements d'entreprises mettant en commun un ou plusieurs éléments de leur gestion (comme ce fut déjà le cas de soixante-dix d'entre elles pour vingt-cinq dossiers de restructuration interne des entreprises performantes pour lesquelles des investissements nouveaux sont rendus nécessaires dans la compétition internationale, tant au niveau de la modernisation de l'équipement que de la recherche et de l'innovation. Parallèlement à cette intervention financière du CODIFA, celui-ci a développé sensiblement son aide dans le domaine de l'assistance technique et de la formation par l'intermédiaire des organismes professionnels existants tels que l'U. N. I. F. A., le Centre de productivité de l'Ameublement et de la literie (C. P. A. L.), le Centre technique du Bois (C. T. B.), l'association pour la Formation professionnelle dans les Industries de l'Ameublement (A. F. P. I. A.). Cette assistance technique et cette formation recouvrent ainsi, aussi bien l'organisation scientifique du travail et l'analyse de la valeur, que le marketing, la gestion financière, la prévision économique à court terme, le droit des affaires et le droit civil.

L'activité de la centrale d'exportation : « Centrale de diffusion du meuble » (CEDIM) créée par l'organisation professionnelle en vue de réaliser, au profit des petites et moyennes entreprises du secteur, les exportations auxquelles leurs moyens propres ne leur auraient permis d'accéder, se poursuit de son côté, malgré les difficultés inhérentes à la récession du marché allemand à laquelle elle s'est heurtée, dès le début de l'année 1974, alors qu'elle tentait de s'y implanter. Si un certain retard doit ainsi être constaté par rapport à ses prévisions d'expansion, la CEDIM, qui renforce actuellement son action commerciale doit atteindre ses objectifs à terme grâce à une exploitation plus intensive des « créneaux » décelés, une plus grande disponibilité et un meilleur équipement de ses entreprises adhérentes et enfin un élargissement de son champ territorial de prospection

*
* *

Effort accru du secteur et de son organisation professionnelle, l'U. N. I. F. A., pour développer les exportations, moyens nouveaux requis par le Comité de Développement des Industries françaises de l'Ameublement afin d'accélérer intensivement la restructuration au cours de 1975 aussi bien au profit individuel des entreprises performantes qu'à celui des regroupements d'entreprises, tels sont les éléments mis en œuvre et indispensables au secteur des industries de l'ameublement pour qu'il puisse, au terme du VI^e Plan, résister solidement à la double pression qu'il subit, de la part de la concurrence étrangère et de celle de la conjoncture économique actuelle dont la crise du bâtiment sera pour lui plutôt de nature à l'aggraver.

3° La construction mécanique.

1. Situation générale.

Le tableau suivant met en parallèle les taux d'évolution annuels moyens prévus, les réalisations pour les trois premières années d'exécution du VI^e Plan et les prévisions pour 1974.

DONNEES	VI ^e PLAN taux annuels moyens prévus 1975/1970.	REALISATIONS 1973/1970 taux annuels moyens.	PREVISIONS 1974/1973.
	(En pourcentage.)		
Effectifs salariés moyens.....	3	2,7	2,4
Durée du travail.....	— 0,7	— 1,4	— 1,4
Activité	2,3	1,3	1
Productivité apparente du travail...	6,5	5,6	5
Production	9	7	6
Prix	>	5,4	8
Chiffre d'affaires hors taxes en francs courants	>	12,8	14,5
Investissements productifs :			
En francs courants.....	>	13,5	19
En volume	10	7,7	10,2
Importations :			
En francs courants.....	>	12,9	17
En volume	8,5	7,1	8,3
Exportations :			
En francs courants.....	>	14,7	18
En volume	12	8,8	9,3

Au terme des trois premières années d'exécution du VI^e Plan, les réalisations de production en volume sont inférieures d'environ 2 points à l'objectif qui avait été envisagé. Toutefois, la baisse plus rapide que prévue de la durée du travail ainsi qu'une progression plus faible de la productivité apparente du travail ont permis de réaliser approximativement les prévisions d'emplois. A noter que la construction mécanique rencontre toujours des difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée et que les offres d'emplois sont globalement toujours supérieures aux demandes.

L'écart par rapport aux prévisions est important en ce qui concerne les investissements productifs, et le manque d'équipements suffisants constitue un freinage certain de la progression de la production.

Cependant, au cours de ces trois années, la mécanique française a réduit l'écart qui la séparait de son homologue allemand. Les prévisions données pour 1974 sont celles qui avaient été effectuées en début de cette année. Etant donné la situation des carnets de commandes et les réalisations du premier semestre, il est probable que les réalisations tant pour la production en volume que pour les exportations seront légèrement meilleures en 1974.

2. Commerce extérieur.

Le tableau suivant reprend pour quelques sous-branches les résultats du commerce extérieur pour 1973 (statistiques douanières Caf - Fob).

BRANCHES (nomenclature NB).	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE	POURCENTAGE de couverture.
Equipement industriel.....	11 203	12 342	1 139	110,2
Machine-outil, outillage....	3 042	2 073	— 969	68,1
Mécanique de précision...	3 892	2 495	— 1 397	64,1
Machinisme agricole.....	1 946	1 069	— 877	54,9
Matériel ferroviaire.....	106	766	660	722,6
Ensemble construction mécanique	20 189	18 745	— 1 444	92,8

Les réalisations globales tant en 1971, 1972 que 1973 ont été sensiblement équilibrées en valeurs Fob - Fob.

Mais, à l'intérieur de cet équilibre global, les situations sont assez différentes. La couverture des échanges est toujours faible pour la machine-outil, la mécanique de précision et le machinisme agricole. Par contre la situation est bonne pour l'équipement industriel et le matériel ferroviaire.

3. *Aides financières spécifiques.*

Depuis le début de VI^e Plan, vingt-quatre interventions financières ont été effectuées par l'I. D. I. au bénéfice d'entreprises de la construction mécanique pour un montant de 63,8 millions de francs.

De même, dans le cadre du F. D. E. S., un crédit spécial au bénéfice de la construction mécanique a été ouvert : quinze prêts ont été accordés pour un montant de 78 millions de francs.

Ces interventions ont notamment été effectuées dans les branches suivantes : machinisme agricole, matériel textile, équipements pour industries chimiques, matériel M. T. P. S., matériel de ventilation, chaudronnerie, compresseurs, machines-outils à métaux et robinetterie.

4° La machine-outil.

1. Caractéristiques.

La machine-outil est une industrie aux productions et clientèles extrêmement variées, aux séries souvent courtes ; soumise à une concurrence très vive entre pays hautement industrialisés, elle est peu concentrée et composée — sauf rares exceptions — d'entreprises de haute technicité pour la plupart petites et moyennes (1), et généralement spécialisées, par produits, dans cette seule activité. Industrie-mère de l'équipement, son activité est très cyclique en raison de la forte sensibilité de la demande aux fluctuations de la conjoncture. Enfin, la machine-outil est une industrie de techniciens : industrie mécanicienne avant tout, les techniques qu'elle emploie n'en sont pas moins d'une grande diversité (construction électrique, hydraulique, pneumatique et, plus récemment, électronique et informatique).

En 1972, la production des trente et un premiers pays constructeurs de machines-outils s'est élevée à 42 milliards de francs courants contre 22 milliards en 1963 (28 pays). Les différents producteurs peuvent être classés en trois groupes :

— groupe des quatre pays producteurs dominants : République fédérale d'Allemagne, U. R. S. S., U. S. A., Japon, qui représentent 62 % de la production mondiale ;

— groupe des six producteurs moyens (Italie, Royaume-Uni, France, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Suisse), qui représentent 25 % de la production mondiale.

— groupe des petits producteurs : 13 % de la production mondiale.

2. *Employant 27 000 personnes (2) et réalisant un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de francs hors taxes en 1973, l'industrie française de la machine-outil assure 4 % de la production mondiale ; sa place dans la hiérarchie mondiale est modeste mais non négligeable ;*

(1) Les établissements ont en moyenne 130 employés en France, 220 en République fédérale d'Allemagne, 200 en Grande-Bretagne. Il n'existe pas d'entreprises géantes : Cincinnati (U. S. A.), leader mondial, emploie 12 000 personnes. En Europe occidentale, les deux premiers constructeurs emploient respectivement : Gildemeister (R. F. A.) 4 000 personnes ; H. Ernault-Somua (France) 3 600 personnes.

(2) Soit 4 % de l'effectif des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

au huitième rang en 1963 avec une production de 0,94 milliards de francs, elle était au cinquième rang en 1972 avec une production de 2,1 milliards de francs, au septième rang en 1973. Sa contribution au produit national brut est de 0,2 %, la production de machines-outils a crû au cours des dernières années à un rythme inférieur à celui des industries mécaniques et transformatrices de métaux.

Depuis quelques années, l'industrie française a fait d'importants efforts à l'exportation : ses ventes sur les marchés extérieurs ont doublé de 1967 à 1970, elles représentent en 1973 35 % de la production, elles ont augmenté en 1973 de 30 % par rapport à 1972 tandis que les importations n'ont progressé en valeur que de 2 % le déficit de la balance commerciale, qui avait atteint le niveau de 550 millions de francs en 1972, a été ramené à 400 millions de francs en 1973.

3. *Les machines de conception avancée.*

Depuis ses origines, la machine-outil n'a cessé de se perfectionner et de se diversifier, mais les principes de base n'ont guère varié : longtemps, en effet, le travail d'usinage des métaux a été essentiellement réalisé à l'aide de procédés mécaniques (technique de coupe à l'outil tranchant ou d'abrasion). Ce n'est que depuis quelques années que sont apparues de nouvelles techniques d'usinage utilisant des phénomènes physiques ou chimiques : usinage par ultrasons, procédés d'usinages chimiques et électrochimiques, usinage par étincelles ou électroérosion, usinage par bombardement électronique et — tout récemment — usinage par laser. De nouvelles machines ont ainsi vu le jour, dont l'emploi, limité à l'origine à la résolution de problèmes d'usinage « d'avant-garde » (matériaux nouveaux, forme complexe à réaliser, miniaturisation de pièces mécaniques) s'est peu à peu étendu aux usinages plus conventionnels ; les procédés d'usinages physiques et chimiques font désormais partie de l'arsenal des méthodes traditionnelles utilisées dans les fabrications mécaniques.

Mais c'est avec l'apport de l'électronique et de l'informatique que les développements les plus riches s'offrent aujourd'hui à l'industrie de la machine-outil : l'apparition des machines à commande numérique marque en effet une étape nouvelle vers l'automatisation des processus de fabrication, les positionnements et déplacements des organes mobiles (pièces outils) ainsi que leur

contrôle s'effectuent non plus avec les « muscles » et l'habileté manuelle de l'opérateur mais à l'aide d'instructions codées établies préalablement et introduites sous forme numérique (rubans perforés) dans le « cerveau » de la machine. Les principales qualités de ces machines sont : grande souplesse d'utilisation, possibilité d'usinage de profils complexes, rapidité d'exécution, précision et fidélité de reproduction des cotes.

Les producteurs français de machines-outils ont participé à cette évolution technique et présentent sur les marchés des matériels à commande numérique de haute qualité ; les études et mises au point de ces nouvelles machines difficiles, longues et coûteuses ont largement bénéficié des procédures d'aide à la recherche-développement précédemment citées, tant au niveau des machines proprement dites qu'au niveau des systèmes électroniques de commande.

L'ADEPA (Association pour le développement de la production automatisée) association regroupant des constructeurs, des utilisateurs et des sociétés de service a été chargée de mettre au point un logiciel avancé.

Les mesures prises constituent un prolongement vers l'aval (c'est-à-dire au niveau des utilisateurs) des actions de caractère scientifique et technique engagées ci-dessus ; elles visent :

— objet : créer un environnement favorable en développant des actions d'information, de formation et d'assistance-conseil auprès des utilisateurs potentiels, dans le but de mieux faire connaître la commande numérique, ses performances, son environnement ;

— d'autre part offrir aux petites et moyennes entreprises la possibilité de s'équiper en machines à l'essai pendant une période de deux ans suivant une formule originale avec le support de la Caisse nationale des marchés de l'Etat.

Lancées dès 1971, les opérations correspondantes ont été engagées en 1972, notamment dans le domaine déterminant de l'assistance-conseil, puis fortement développées à partir de mai 1972 avec la mise en fonctionnement effectif de la procédure de mise à l'essai des premières machines.

A ce jour, 75 machines de construction française ont été agréées, dont plus de 40 sont en exploitation effective dans des entreprises des secteurs mécaniques et électriques.

*Positions respectives des industries de la machine-outil
des principaux pays producteurs dans le monde en 1973.*

(D'après la revue technique américaine *American Machinist* [1].)

Production.	En millions de dollars.
1. République fédérale allemande.....	2 118
2. U. R. S. S.	1 700
3. U. S. A.	1 610
4. Japon	1 408
5. Italie	544
6. Royaume-Uni	504
7. <i>France</i>	475

Exportations.	
1. République fédérale allemande.....	1 350
2. République démocratique allemande.....	350
3. U. S. A.	325
4. Suisse	247
5. Italie	212
6. Royaume-Uni	210
7. Japon	202
8. <i>France</i>	179
9. Tchécoslovaquie	178
10. U. R. S. S.	142

Mises à la consommation (2).

1. U. R. S. S.	2 034
2. U. S. A.	1 450
3. Japon	1 312
4. République fédérale allemande.....	986
5. <i>France</i>	560
6. Italie	501
7. Royaume-Uni	447

(1) Il s'agit de résultats encore approximatifs, mais la qualité habituelle de l'étude permet de penser qu'ils sont proches de la réalité.

(2) Pour ce qui concerne la France, la mise à la consommation en 1973 doit être appréciée en tenant compte qu'elle équivaut, avec le glissement des prix, pratiquement à celle de 1972, elle-même en diminution sensible par rapport au maximum enregistré en 1971. La mise à la consommation de cette année 1971 se situait à un niveau sans doute exceptionnel, la diminution subséquente ayant un caractère cyclique et ceci laisse supposer une possible reprise pour 1974, confirmée semble-t-il par l'augmentation des prises de commandes en début 1974.

Importations.	En millions de dollars.
1. U. R. S. S.	478
2. France	263
3. Pologne	232
4. République fédérale allemande.....	213
5. Italie	170
6. U. S. A.	165

Evolution de la production des M. O. B. (machines travaillant par enlèvement de métal).

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Valeur facturée hors taxes (en millions de francs courants)	715	730	740	739	744	878	827	1 070	1 324	1 491	1 572
Indice (en francs courants).	100	102	103	109	104	123	116	150	185	208	220
Indice (en francs 1962)....	100	59	97	96	95	112	103	128	148	158	161
Poids facturé (en milliers de tonnes).....	48,4	45,5	45,8	42,6	42,1	46,3	42,2	48,1	54,4	53,7	50,6
Indice	100	94	95	88	87	56	87	99	113	111	105

NOTA. — La production a stagné de 1962 à 1966, reprise en 1967 (loi dans la déduction fiscale de 10 % sur les achats de biens d'équipement).

Production 1973 : M. O. E. 1 608 millions de francs courants ; poids 49,9 (soit + 2,1 %).

Evolution de la production des M. O. F. (machines de formage).

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Valeur facturée hors taxes (en millions de francs courants)	214	210	208	213	233	276	307	356	419	557	522
Indice (en francs courants).	100	98	97	100	109	129	143	166	196	260	244
Indice (en francs 1962)....	100	95	92	93	100	117	127	142	157	157	178
Poids facturé (en milliers de tonnes).....	26,7	24,5	25,3	23,5	25,2	30,9	30,4	35,8	39,7	46,3	41
Indice	100	92	95	88	95	116	114	134	149	174	154

NOTA. — Production 1973 en millions de francs courants : 635 (+ 21,7 %).

Les exportations de M. O. (à métaux).

(En millions de francs courants.)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
M. O. E. (enlèvement de métal).....	215	211	198	216	227	262	308	386	460	498	473	586
Indice	100	98	92	100	106	122	143	180	214	232	220	272
M. O. F. (fromage)..	74	79	89	97	101	93	158	188	182	196	187	240
Indice	100	107	120	131	136	126	214	259	246	265	253	324
Total	289	290	287	313	328	355	466	574	642	694	660	826
Part dans la production nationale (en pourcentage)	31,1	30,9	30,3	32,9	33,6	30,8	41,3	40,3	36,8	33,9	31,5	36

Les importations de M. O. (à métaux).

(En millions de francs courants.)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
M. O. E. (enlèvement de métal).....	308	359	363	328	355	419	423	450	720	884	858	841
Indice	100	117	118	106	115	136	137	146	234	287	279	273
M. O. F. (fromage)..	117	114	122	113	126	188	187	179	318	346	359	394
Indice	100	97	104	126	108	161	160	153	272	296	307	336
Total	425	473	485	441	481	607	610	629	1 038	1 230	1 217	1 235
Part dans la consommation apparente (en pourcentage) ..	39,9	42,1	42,3	40,8	42,6	43,2	47,7	42,5	48,5	47,6	45,8	46,6

En conclusion, les aides financières apportées par le Ministère de l'Industrie à la machine-outil française au cours des années 1972 et 1973 sont les suivantes :

	En millions de francs.
1. F. D. E. S. (3 bénéficiaires).....	16
2. Aides à la recherche - développement (subventions D. G. R. S. T. remboursables en cas de succès).	8,5
3. C. A. P. I. :	
3. 1. Procédure M.O.C.N. (C.N.M.E. et A.D.E.P.A.).	14
Total C. A. P. I.....	14
4. Crédits de recherche et prédéveloppements (cha- pitre 44-91).....	2,6

La masse financière totale (42 millions de francs) représente 1 % du chiffre d'affaires réalisé par la profession au cours des exercices 1972 et 1973.

*
* *

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan émet un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de l'Industrie et de la Recherche relatifs à l'INDUSTRIE.

ANNEXES



ANNEXE I

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

I. — Remarques d'ensemble.

La conjoncture internationale des douze mois qui viennent de s'écouler n'a pas favorisé le développement de la politique industrielle de la C.E.E. ; en revanche, de nombreux dossiers techniques ont pu progresser.

En ce qui concerne l'adhésion des nouveaux Etats membres, après une période de grand intérêt marquée par de nettes prises de position, la Grande-Bretagne semble avoir pris un certain recul vis-à-vis de la C.E.E. motivé par des considérations internes et la perspective d'une renégociation de son adhésion. Les liens étroits que la Grande-Bretagne souhaite conserver avec certains pays tiers compliquent encore la tâche des négociateurs.

Conformément à la demande du Sommet de Paris d'octobre 1972, la Commission avait présenté, en 1973, un programme de politique industrielle qu'elle a complété par un calendrier d'exécution ambitieux adopté en Conseil au mois de décembre dernier. Ce calendrier prévoyait, pour le premier semestre 1974, l'adoption d'un certain nombre de mesures, tant générales que sectorielles, dont aucune n'a pu intervenir.

Le Conseil des ministres du 25 juin 1974, qui devait statuer sur la plupart de ces mesures, a limité ses délibérations à l'approbation de la politique de l'informatique.

II. — Dossiers particuliers.

1. — *Elimination des entraves techniques.*

Les nouveaux projets de directives, entrant aussi bien dans le cadre du programme de 1969 que dans celui du programme complémentaire adopté en 1973, ont fait l'objet d'études plus approfondies au cours des derniers mois.

Les objectifs sont notamment devenus plus ambitieux : il ne s'agit plus seulement d'améliorer la circulation des produits à l'intérieur de la Communauté, mais également de favoriser la compétitivité de l'industrie européenne et de faire face aux préoccupations croissantes des Gouvernements en matière de protection de l'environnement et des consommateurs.

En revanche, l'élargissement de la Communauté a introduit de sensibles disparités entre la Grande-Bretagne et l'ensemble des Etats continentaux.

2. — *Ouverture des marchés publics.*

Les travaux sur la directive de rapprochement des modes de passation des marchés publics de fournitures se poursuivent. Un accord sur de nombreux points techniques est intervenu ; le sort à réserver aux produits des pays tiers, l'inclusion des matériels de télécommunications et des matériels informatiques, sont parmi les principaux problèmes en cours de discussion.

3. — Promotion d'entreprises concurrentielles à l'échelle européenne.

On doit noter le départ très satisfaisant pris par le bureau de rapprochement des entreprises créé en 1973.

En ce qui concerne les contrats communautaires de développement, le Gouvernement français a fait œuvre de conciliation en présentant une proposition de coopération intracommunautaire tenant mieux compte des réalités quant au financement et au rôle des différentes instances communautaires que ne le faisaient les propositions de la Commission. Ce projet, qui a soulevé de l'intérêt chez nos partenaires, devrait être discuté à la rentrée.

L'adoption de l'entreprise commune à laquelle la France s'est attachée, puisqu'elle l'avait proposée dans son mémorandum de politique industrielle de 1970, se heurte à l'attitude intransigeante de nos partenaires devant son extension au secteur concurrentiel, extension dans laquelle ils croient voir un risque important de distorsion de concurrence. Le Gouvernement français estime, en revanche, que l'intérêt de l'entreprise commune serait bien diminué et pour ainsi dire inexistant si elle se limitait au seul secteur public.

Dans le domaine du droit des sociétés, les travaux d'harmonisation (2^e directive) se poursuivent. En ce qui concerne le statut de la Société anonyme européenne, le Conseil entamera les travaux dès que la Commission aura présenté sa proposition révisée pour tenir compte des avis du Parlement et du Comité économique et social.

Dans le domaine des fusions internationales, des adaptations sont à l'étude pour prendre en considération les droits des nouveaux Etats membres. Enfin, la proposition de règlement tendant à la création d'un Groupement européen de coopération inspiré du G. I. E. français, est soumise à l'examen du Parlement et du Comité économique et social.

Touchant au contrôle des concentrations, la proposition présentée par la Commission, tendant à un contrôle systématique des projets de concentration par notification préalable a fait l'objet de diverses critiques de la part des experts qui estiment qu'elle ne tient pas assez compte des nécessités de la politique industrielle.

*
* *

Les mesures d'ordre général que l'on vient d'évoquer sont assorties d'actions plus spécifiques que nécessite la situation d'industries confrontées à des problèmes particuliers. Dans cette optique, la Commission a présenté au Conseil diverses propositions et notamment une proposition relative à l'aéronautique et une proposition relative à la construction navale. Le Conseil a prorogé pour la seconde fois la 2^e directive sur la construction navale.

La résolution relative à la politique informatique sur laquelle le Conseil devait statuer pour le 1^{er} octobre 1974, a été adoptée sans difficulté par le Conseil du 25 juin. Cette résolution, qui reflète assez largement les vues françaises, consacre l'idée d'une industrie de souche européenne destinée à promouvoir un nombre restreint de projets d'intérêt commun appuyé par une collaboration en matières de normes et d'applications ainsi que de politiques d'achats publics.

Enfin la Commission, alarmée par l'aggravation de la crise dans ce secteur, a présenté à la date prévue du 1^{er} avril 1974, une communication sur l'industrie de pâte à papier et du papier. Ce document analyse le manque de ressources forestières, les insuffisances dans la récupération de vieux papiers, les structures désuètes du secteur. Elle propose une aide aux investissements en faveur desquels pourraient intervenir la B.E.I. et le Fonds social européen. Cette proposition sera examinée dans le mois à venir par le Conseil.

ANNEXE II

EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DANS L'INDUSTRIE

Dans les tableaux ci-après, on trouvera des indications chiffrées sur l'évolution de la productivité dans l'industrie; des indices relatifs à des branches autres que l'industrie permettent de comparer cette évolution avec celle de l'ensemble des activités nationales.

Par suite de revisions intervenues dans les comptes des années 1970, 1971 et 1972, des modifications minimales ont été apportées pour ces années là aux données fournies l'année dernière à la question posée sur le même sujet.

Elles ne sont pas de nature à changer le sens des commentaires faits à l'époque, surtout si l'on considère que les séries statistiques sur la productivité ont beaucoup de signification sur le moyen ou long terme que sur le court terme.

*
* * *

Les résultats de 1973 confirment les observations antérieures; la productivité apparente du travail dans l'industrie s'est accrue globalement de 6,5 %, chiffre proche de celui atteint en 1970 (6,3 %) et en avril (6,2 %), mais inférieur à celui de 1972 (7,4 %).

Le niveau atteint en 1973 se situe presque exactement dans la tendance constatée sur une longue période. En effet, de 1959 à 1973 inclus, le taux moyen annuel d'accroissement est de 6,4 %.

On notera que, pour les activités dites de base (énergie, mines, matériaux de construction, verre, métaux non ferreux, chimie), la productivité du travail a crû très vite en 1972 et 1973. Par contre, on enregistre des progrès moindres dans la construction électrique, le textile, la presse et l'édition et même un recul dans l'industrie du cuir.

TABLEAU I

Evolution de la productivité apparente du travail par grandes branches.
(Indice 100 année précédente.)

GRANDES BRANCHES	NUMEROS des branches correspondantes (1).	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Industrie (sans le bâtiment).....	02 à 12	111,0	105,2	106,3	106,2	107,4	106,5
Industrie de base.....	03 à 08 + 10	110,3	106,4	107,0	107,1	109,2	109,8
Industrie de transformation.....	02, 09, 11, 12	111,2	105,1	106,3	106,2	106,8	105,8
Energie	03 à 05	112,7	107,6	111,4	111,2	110,9	112,1
Transports et télécommunications.....	14	105,1	107,2	104,9	106,2	108,0	107,9
Services et commerces.....	16 et 19	102,8	103,8	102,1	105,4	103,5	102,5
Bâtiment, travaux publics. — Services. — Commerces	13, 16 et 19	103,2	103,0	103,2	105,7	104,5	103,0

(1) Voir définitions sur le tableau II.

Source : I. N. S. E. E. — Comptabilité nationale.

TABLEAU II

Evolution de la productivité apparente du travail par personne active dans l'agriculture et par heure travaillée dans les branches non agricoles dans les séries de comptabilité nationale de la base 1962.

(Indice 100 année précédente.)

BRANCHES	1968	1969	1970	1971	1972	1973
01. — Agriculture, sylviculture.....	108,1	98,4	109,5	104,3	105,0	110,9
02. — Produits des industries agricoles et alimentaires.....	108,8	105,2	104,2	105,3	107,2	103,3
03. — A. — Combustibles minéraux solides.....	105,7	104,1	104,1	93,8	103,6	105,6
03. — B. — Gaz						
04. — Electricité, eau et divers.....	111,3	106,1	109,4	109,2	111,7	111,3
05. — Pétrole, gaz naturel et carburant.....	106,4	105,9	108,7	109,0	107,3	109,1
06. — A. — Matériaux de construction.....	106,7	108,1	107,8	108,5	112,7	109,2
06. — B. — Verre	109,4	107,6	104,3	106,7	108,2	109,3
07. — Minerai de fer et produits sidérurgiques.....	115,4	108,5	103,9	99,4	108,2	105,2
08. — Minerais et métaux non ferreux.....	103,8	109,0	102,6	100,2	113,2	106,6
09. — A. — Produits de la première transformation.....	111,1	106,2	103,1	100,3	110,3	107,8
09. — B. — Machines et appareils mécaniques.....	112,9	105,5	109,3	105,3	108,0	107,0
09. — C. — Machines et appareils électriques.....	113,5	102,6	109,6	108,2	107,9	104,9
09. — D. — Automobiles et cycles.....	112,8	107,1	109,3	105,3	107,2	105,4
09. — E. — Construction navale, aéronautique, armement.....	113,5	94,8	103,3	109,4	99,0	108,2
10. — Produits des industries chimiques.....	108,7	106,1	105,0	106,5	106,8	110,7
11. — A. — Textile	114,8	103,6	105,1	111,4	106,4	104,5
11. — B. — Habillement	112,1	115,3	106,1	107,7	102,5	105,2
11. — C. — Cuirs	104,7	104,7	102,9	112,6	106,2	94,9
12. — A. — Produits de l'industrie du bois.....	109,8	105,2	105,0	110,0	107,8	104,8
12. — B. — Pâtes, papier et carton.....	111,0	105,2	98,6	107,7	107,8	105,5
12. — C. — Presse et édition.....	94,1	104,0	103,9	102,3	104,1	104,7
12. — D. — Produits des industries diverses.....	110,2	105,5	106,5	108,6	106,6	107,0
13. — Bâtiment et travaux publics.....	104,0	101,2	105,6	106,0	107,1	104,3
14. — A. — Transports	105,6	108,9	105,4	105,1	106,7	106,9
14. — B. — Télécommunications	104,0	103,6	104,6	109,9	110,9	109,9
15. — Service du logement.....	105,6	101,1	102,2	102,9	103,3	103,0
16. — Autres services.....	101,4	103,9	101,5	106,2	102,3	101,2
19. — Commerces	104,5	103,4	103,0	104,5	104,9	104,3
Ensemble des branches non agricoles excepté le logement	107,5	103,5	105,0	106,1	106,3	105,1

Source : I. N. S. E. E. — Comptabilité nationale.

TABLEAU III

Taux moyens annuels d'évolution de la productivité apparente du travail pour les périodes : 1960-1965, 1965-1970, 1970-1973 et 1959-1973.

BRANCHES	NUMEROS des branches correspondantes (1).	TAUX MOYEN annuel 1960-1965 (en pourcentage).	TAUX MOYEN annuel 1965-1970 (en pourcentage).	TAUX MOYEN annuel 1970-1973 (en pourcentage).	TAUX MOYEN annuel 1959-1973 (en pourcentage).
Industrie sans bâtiment et travaux publics	02 à 12	5,5	7,0	6,7	6,4
Industrie de base.....	03 à 08 et 10	6,7	7,7	8,7	7,7
Industrie de transformation.....	02, 09, 11, 12	5,2	6,9	6,3	6,1
Ensemble des branches non agri- coles excepté le logement.....	02 à 19 moins 15	4,7	5,1	5,8	5,2

(1) Voir définitions sur le tableau II.

Source : I. N. S. E. E. — Comptabilité nationale.

ANNEXE III

EVOLUTION DES PRIX INDUSTRIELS

1° Matières premières.

Alors que l'indice des prix des matières premières à usage industriel était resté relativement stable en 1971 et 1972, il a subi en 1973 et dans les premiers mois de 1974 une hausse considérable tenant notamment à l'augmentation très forte tant du prix des matières premières importées, + 36 % de juin 1973 à juin 1974, que de celui des matières premières d'origine nationale, + 53 % pour cette même période (taxes comprises).

Les hausses les plus fortes se sont fait sentir sur les métaux non ferreux, les textiles, les bois, les pâtes à papier, le caoutchouc, les engrais, les huiles brutes.

Ce mouvement s'est arrêté en ce qui concerne les matières premières importées à partir du mois de mai dernier ; il s'est même orienté à la baisse pour certaines d'entre elles.

En ce qui concerne certains métaux non ferreux, un mouvement de baisse s'est manifesté de façon sensible depuis juin et juillet : pour le cuivre le recul est tel que son prix retrouve le niveau atteint en début d'année.

Le prix du zinc a baissé de 45 % en deux mois. Par contre, l'étain, dont le prix a doublé en un peu plus d'un an, se maintient à peu près à ce même niveau.

Les prix de la laine sont en baisse et ceux du caoutchouc ont baissé de 55 % de janvier à mai, mais comme les cours de la gomme naturelle avaient atteint des niveaux records en janvier, les prix actuels restent encore de beaucoup supérieurs (50 %) à ceux de début 1973.

Les prix internationaux de matières premières importées par la France (1968 = 100).

INDICE I. N. S. E. E. des prix internationaux de matières premières importées par la France (1) 1968 = 100.	1973			1974		
	Moyenne 1973.	Mai.	Juin.	Avril.	Mai.	Juin.
Ensemble	177,3	156,6	171,1	247,3	240,1	223,4
Matières premières alimentaires	190,9	174,2	193,3	256,3	252,1	243,3
— denrées	147,8	141,1	149,5	220,1	222,5	205,6
— oléagineux	224,0	199,7	226,9	284,0	274,8	272,2
Matières premières industrielles....	169,5	146,3	158,3	242,1	233,3	211,9
— non-ferreux	142,0	119,2	130,4	252,7	248,9	219,1
— textiles	221,5	201,5	211,9	226,4	206,0	201,8
— caoutchouc	189,0	143,4	173,8	208,2	207,4	186,2

(1) Cet indice, basé sur des cotations en livres sterling et en dollars U. S., ne doit pas être confondu avec le regroupement « matières premières industrielles importées » de l'indice général des prix de gros.

2° Produits manufacturés.

L'indice des prix de gros, taxes comprises, des produits industriels a cru de 22 % pendant l'année 1973 et de 18 % au cours des six premiers mois de 1974.

Aucun secteur n'a échappé à la hausse, celle-ci étant particulièrement sensible pour les bois (65 % de hausse de juin 1973 à juin 1974), les corps gras (53 %), les produits métallurgiques (39 %), les papiers et cartons (51 %), les produits chimiques (36 %).

Ces hausses, parfois considérables, sont favorisées par la hausse des prix des matières premières, la situation monétaire internationale et l'inflation mondiale.

TABLEAU I.

Evolution des indices des prix de gros industriels (taxes comprises).

Base 100 en 1962.

	JUIN 1972	JUIN 1973	1974						POURCENTAGE de variation.	
			Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai (1).	Juin (1).	Juin 1973 juin 1972.	Juin 1974 juin 1973.
Matières premières industrielles (ensemble)...	134,7	165,0	223,7	229,2	240,5	250,7	242,9	236,8	122,5	143,5
Matières premières importées	139,7	189,2	267,9	267,9	277,1	288,8	269,8	257,6	135,4	136,2
Produits industriels semi-transformés.....	136,9	149,8	171,0	178,4	186,6	193,7	195,0	196,1	109,4	130,1
Combustible et énergie (ensemble).....	138,7	142,4	189,4	198,2	208,4	205,6	207,0	211,8	102,7	148,7
Produits industriels (ensemble).....	134,8	153,5	184,0	190,9	199,9	207,8	208,2	206,1	113,9	134,3
Produits métallurgiques (ensemble).....	144,6	167,9	211,4	226,0	252,6	262,2	245,3	233,0	116,1	138,8
— métaux ferreux	135,6	152,3	169,4	173,4	190,0	194,1	197,3	199,4	112,3	130,9
— métaux non ferreux.....	154,4	184,9	257,0	283,0	320,5	336,2	295,8	269,6	119,8	145,8
Matériaux de construction.....	147,9	150,4	163,1	166,4	173,6	177,6	177,6	177,6	101,7	118,1
Verre	123,9	126,8	132,3	133,3	133,4	134,3	146,1	146,7	102,3	115,7
Produits chimiques.....	111,3	117,7	137,5	143,5	150,9	154,3	157,5	159,7	105,8	135,7
Corps gras industriels.....	121,9	171,5	236,7	238,4	237,3	259,2	265,9	261,8	140,7	152,7
Textiles (ensemble).....	141,2	170,4	197,2	197,1	193,4	204,9	204,3	210,9	120,7	123,8
— matières premières.....	128,2	167,9	215,6	213,8	207,8	208,7	204,4	206,5	131,0	123,0
— filés, ouvrages en filés.....	147,8	171,6	187,9	188,7	186,1	203,0	204,2	213,2	116,1	124,2
Cuirs tannés.....	170,3	189,1	193,6	205,9	210,6	209,4	210,6	208,2	111,0	110,1
Bois	169,1	183,9	274,4	281,0	294,3	298,0	302,6	303,8	108,8	165,2
Pâtes à papier et vieux papiers.....	135,5	136,8	216,8	229,2	248,7	267,1	278,6	270,0	101,0	197,4
Papiers et cartons.....	126,4	126,5	145,7	160,0	169,0	171,8	187,8	190,7	100,1	150,8
Caoutchouc	125,9	140,4	154,9	156,5	158,2	164,5	163,5	162,0	111,5	115,4

(1) Résultats provisoires.

ANNEXE IV

ACTIVITE DE L'INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'activité de l'I. D. I. depuis le 1^{er} janvier 1973 se mesure dans le tableau suivant qui donne le montant des concours autorisés et celui des concours effectivement utilisés (capitaux effectivement investis dans des entreprises industrielles, après remboursements et cessions) :

	31 DECEMBRE 1972	31 DECEMBRE 1973	30 JUIN 1974
(En millions de francs.)			
Concours :			
Autorisés	366	452	477
Utilisés	254	383	405

Les concours autorisés concernaient 56 entreprises au 31 décembre 1972, 69 au 31 décembre 1973, 74 au 30 juin 1974, alors que 59 entreprises en bénéficiaient effectivement au 31 décembre 1973 et 65 au 30 juin 1974. Sur ces 65 entreprises, 13 seulement sont implantées dans la région parisienne, 54 ont un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions de francs. Pour 43 d'entre elles, le concours apporté par l'I. D. I. est inférieur à 5 millions de francs.

L'I. D. I. poursuit donc essentiellement ses interventions en faveur des entreprises moyennes implantées en province d'où proviennent d'ailleurs l'essentiel des demandes : sur 150 dossiers soumis à l'I. D. I. en 1973, les trois quarts concernaient des entreprises implantées hors de la région parisienne et près de 85 % émanaient de firmes faisant moins de 40 millions de francs de chiffre d'affaires.

L'intervention de l'I. D. I. se faisant pour l'essentiel à la demande des entreprises, son volume d'activité en 1975 devrait continuer à progresser : un montant d'interventions de l'ordre de 150 millions de francs peut être envisagé.

Augmenté de 99,9 millions de francs au mois d'août 1973 pour être porté à 432,9 millions de francs, le capital de l'I. D. I. a été augmenté une nouvelle fois en mai 1974 et porté à 532,8 millions de francs, l'Etat en détenant maintenant 49 %.

Une nouvelle augmentation de capital, d'un montant de 100 millions de francs, compte tenu des estimations faites sur le produit des cessions, est envisagée pour 1975.

ANNEXE V

L'ENERGIE GEOTHERMIQUE

I. — Généralités.

En moyenne, la température du globe terrestre s'élève de 1 degré centigrade chaque fois qu'on s'enfonce de 30 mètres sous terre. Les nappes d'eau à grande profondeur constituent donc autant de réserves de chaleur mais ces sources géothermiques ne sont intéressantes sur le plan économique que si elles sont situées dans une zone où le gradient de température est très nettement supérieur à la moyenne.

Selon la température à laquelle on peut récupérer cette eau en surface, on distingue :

- la *géothermie haute température* (supérieure à 150 degrés centigrades) qui s'accompagne généralement de manifestations superficielles (geysers, fumerolles) ;
- la *géothermie basse température*.

1. — Les ressources de *géothermie haute température* sont concentrées dans des régions volcaniques (Italie, Nouvelle-Zélande, Mexique, Etats-Unis, Islande). La vapeur recueillie est principalement utilisée à la production d'électricité (on peut rappeler à ce sujet que la plus grande partie de l'énergie électrique consommée par les chemins de fer italiens a une origine géothermique).

Quelques gisements existent également dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer :

Un premier gisement de vapeur a été découvert en 1970 par la Société E. U. R. A. F. R. E. P., dans l'île de la Guadeloupe, près du village de Bouillante. Après des prospections préliminaires, trois puits ont été forés. Deux de ces puits ont montré, entre 300 et 450 mètres de profondeur, une production possible d'eau chaude vaporisable, à 240 degrés centigrades, capable d'ores et déjà d'alimenter une centrale électrique de 4 000 kilowatts. L'exploration du gisement se poursuit par le forage de nouveaux puits.

Par ailleurs, dans le territoire français des Afars et des Issas, non loin de Djibouti, les prospections du B. R. G. M. ont mis en évidence une zone d'intérêt géothermique près du lac Asal. Les forages doivent être effectués d'ici à la fin de l'année.

Les problèmes posés par ces gisements (détente et vaporisation dans les roches, les fissures et les puits, notamment) font actuellement l'objet d'un contrat de recherche de la D. G. R. S. T. de l'ordre de 1 million de francs.

D'une façon générale, les gisements actuellement exploités ont été découverts à partir d'indices de surface ; la tendance actuelle est la recherche de gisements aveugles. Des succès ont déjà été rencontrés en Italie. Il n'est pas exclu que des ressources puissent être découvertes en France métropolitaine.

2. — Les ressources françaises en *géothermie basse température* sont en revanche loin d'être négligeables (Bassin parisien, Alsace, Limagne, Pyrénées). Compte tenu de la température relativement basse de l'eau qui arrive en surface, la transformation de l'énergie calorifique en énergie mécanique (intermédiaire nécessaire pour la

production d'énergie électrique) s'effectuerait avec un rendement trop faible pour pouvoir être économiquement intéressante. Aussi est-ce surtout vers des applications domestiques (chauffage des immeubles) ou agricoles (serres) qu'il faut s'orienter.

Le principe du système est simple : de l'eau est extraite d'un premier puits, puis, après passage dans un échangeur de chaleur, renvoyée par un second puits dans le gisement de manière que celui-ci soit toujours en charge.

L'eau du circuit secondaire est utilisée telle quelle dans des installations classiques sanitaires ou de chauffage ou, si sa température de sortie à l'échangeur est trop faible, amenée à la température convenable (de l'ordre de 90 degrés) par une pompe à chaleur dont le principe de fonctionnement est analogue à celui d'un réfrigérateur classique à compresseur.

Des réalisations ont déjà été faites. Par exemple, près de Melun, la Société technique de géothermie a réalisé un premier doublet de forage qui exploite les eaux chaudes du Dogger, à 1 800 mètres de profondeur, assurant ainsi l'eau chaude sanitaire et un chauffage de bas à un ensemble de 1 900 logements.

Mais il existe encore un certain nombre de recherches à poursuivre, entre autres :

— dresser de façon assez précise un inventaire des ressources françaises, notamment dans le Bassin parisien ; ce travail est mené par le B. R. G. M. avec participation financière de la D. G. R. S. T. ;

— mise au point d'un modèle mathématique d'évolution des gisements en fonction de leur exploitation ; le travail correspondant est en bonne voie à l'I. F. P. ;

— amélioration des échangeurs de chaleur et les pompes à chaleur ; les recherches correspondantes sont menées en particulier par le C. E. A.

Pour coordonner l'ensemble de ces travaux, une action concertée a été créée à la D. G. R. S. T. ; elle est dotée de 1 million de francs de crédits en 1974.

3. — On peut citer pour mémoire la possibilité d'injecter de l'eau froide au sein de roches souterraines chaudes mais sèches pour créer des gisements artificiels. Cela pose en effet des problèmes non résolus jusqu'à présent (il faudrait en particulier pouvoir casser la roche en place pour faciliter la circulation de l'eau). Cette possibilité doit donc être considérée dans une perspective à moyen terme. Compte tenu du coût élevé des recherches à entreprendre, celles-ci pourraient faire l'objet d'une coopération internationale.

II. — Montant des crédits publics de recherche depuis 1970.

Les crédits publics consacrés à la géothermie ont été très faibles jusqu'en 1974.

En 1974, les montants des crédits ont été les suivants :

D. G. R. S. T. : 1 million de francs (action concertée) ;

B. R. G. M. : 0,9 million de francs + 0,6 million de francs hors enveloppe recherche.

En 1975, les actions nécessaires seront financées sur le chapitre nouveau 52-11 : « Approvisionnement en matières premières et en énergie », doté de 32,5 millions de francs.

III. — Programme de développement de la géothermie en France. Politique d'intervention de l'Etat.

Le Gouvernement compte encourager un large développement de l'utilisation de l'énergie géothermique, en suscitant l'utilisation, pour le chauffage d'ensembles immobiliers nouveaux par voie géothermique, d'eau chaude souterraine dont la fourniture serait assurée par des structures industrielles aptes à en assumer les responsabilités industrielles et commerciales, et dont la création serait encouragée.

Parallèlement, le Gouvernement apportera son concours à l'effort de recherches et d'études nécessaires, d'une part sur les méthodes de recherche et d'évaluation fine des nappes géothermiques, d'autre part sur l'optimisation des techniques d'utilisation (mise au point de nouvelles conceptions de système de chauffage pour les logements, recherches sur de nouveaux matériels).

IV. — Exemples d'opérations de démonstrations envisageables.

La possibilité d'une aide de l'Etat devrait avoir une influence décisive sur le lancement des premières applications. Différentes opérations ont fait dès maintenant l'objet de dossiers de projets, entre autres :

- reconversion des installations actuelles de chauffage de Kodak à Sevran pour utilisation de l'énergie géothermique ;
- reconversion des installations de chauffage et de climatisation d'I.B.M. à Corbeil ;
- ensemble de 1 300 logements à Emerainville (région parisienne) ;
- programme de 3 000 logements H.L.M. à Creil ;
- Z. A. C. de 1 200 logements à Soissons ;
- E. A. C. des Courtilleiraies (6 000 logements) à Melun-Sénart ;
- 1 500 logements collectifs et 450 logements H.L.M. dans le cadre du plan d'urbanisation du Sud de l'agglomération de Strasbourg ;
- Z. A. C. de 1 900 logements à Toulouse-Blagnac.

ANNEXE VI

NOUVEAU PLAN DES CHARBONNAGES DE FRANCE

Les Charbonnages de France ont remis, le 22 juillet 1974, le dossier récapitulatif des études qu'ils ont entreprises sur la révision du plan charbonnier, comme suite à la demande qui leur avait été faite par le Gouvernement.

Les propositions des Charbonnages de France tendent globalement à ralentir le rythme de la récession charbonnière telle qu'elle était envisagée lors de l'élaboration en 1973 du plan à horizon 1980.

C'est ainsi que la production nationale pourrait atteindre les niveaux suivants :

- 21,5 millions de tonnes à 22 millions de tonnes en 1978 (soit un supplément de 3,5 à 4 millions de tonnes par rapport aux prévisions) ;
- 20 millions de tonnes à 21 millions de tonnes en 1980 (soit un supplément de 6,5 à 7,5 millions de tonnes) ;
- 17 millions de tonnes à 18 millions de tonnes en 1983.

La répartition de ces tonnages par bassin se trouve résumée dans le tableau ci-dessous :

BASSIN	1978		1980		1983
	Ancien Plan.	Nouveau Plan C. D. F.	Ancien Plan.	Nouveau Plan C. D. F.	Nouveau Plan C. D. F.
	(Milliers de tonnes par an.)				
Nord-Pas-de-Calais	5 450	6 990	3 410	4 760	2 420
Lorraine	9 500	10 000	8 000	10 000	10 000
Centre-Midi	3 055	5 565/6 190	2 350	5 145/6 205	4 760/5 570
Total Charbonnages de France (C. D. F.)	18 005	21 635/ 22 280	13 760	19 905/ 20 965	17 180/ 18 190

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

— l'avenir du Bassin du Nord-Pas-de-Calais reste en tout état de cause limité en raison de la faiblesse des réserves et des conditions géologiques peu favorables. Une étude complémentaire est toutefois envisagée sur les possibilités de mettre en valeur les gisements profonds ;

— l'avenir du Bassin de Lorraine paraît assuré par une concentration sur les sièges de l'Est pour lesquels des travaux neufs ont été autorisés dès 1973. Les Charbonnages de France proposent en outre le maintien en activité du siège de la Houve au moins jusqu'en 1983 ;

— dans le Centre-Midi les situations sont très diverses. Les décisions de fermeture de certaines houillères devraient être confirmées (Décize - Cévennes - Loire). D'autres bassins pourraient par contre voir leur exploitation prolongée (Dauphiné, Blanzey - Meisseix) ou sensiblement développée (Provence - Aumance, exploitations en découverte).

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de mener une politique du personnel appropriée et notamment de procéder à de nouveaux embauchages principalement d'ouvriers du fond, de façon à pouvoir disposer d'agents suffisamment jeunes capables d'être employés en taille. Globalement et sur dix ans le recrutement d'ouvriers autochtones pourrait être de l'ordre de 5 à 6 000 agents pour le fond. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter de nouveaux mineurs, il sera indispensable, si l'on veut atteindre les objectifs de production proposés par les Charbonnages de France, de faire appel en Lorraine à un complément de main-d'œuvre étrangère, comme cela se pratique déjà dans le Nord - Pas-de-Calais.

L'évolution générale des effectifs fond serait alors la suivante :

Effectif fond moyen.

BASSIN	30 JUIN 1974.	1978		1980		1983
		Ancien Plan.	Nouveau plan. C. D. F.	Ancien Plan.	Nouveau plan. C. D. F.	
Nord - Pas-de-Calais	23 868	11 600	14 730	7 000	11 240	5 550
Lorraine	10 575	7 900	9 180	6 500	8 635	7 750
Centre - Midi	8 216	2 800	4 780/ 5 770	2 040	4 005/ 4 475	3 355/ 373
Total C. D. F. ...	42 659	22 300	28 690/29 680	15 540	23 880/24 350	16 635/1 703

Le total des effectifs (fond, jour, dépendances légales, toutes catégories réunies) pourrait être quant à lui de 40 000 environ en 1983 (contre 83 000 en juin 1974).

Les incidences budgétaires du plan ainsi proposé sont assez difficiles à cerner. Il va de soi en effet que les résultats financiers correspondant aux productions supplémentaires retenues au plan seront étroitement dépendantes de la valorisation des produits extraits.

En outre, compte tenu de la lourdeur de l'industrie extractive et des difficultés de recrutement, les effets de la révision du plan charbonnier ne sauraient se faire sentir à très court terme.

Pour 1975, la subvention budgétaire aux Charbonnages de France devrait se situer à un niveau sensiblement inférieur à celui de 1974 et ne pas excéder 1 700 million de francs.

En outre, le montant de la subvention 1974 se situera déjà un à niveau inférieur à celui inscrit en début d'année (2 329 millions de francs), grâce à l'incidence sur le plan des recettes des Houillères nationales des augmentations de barèmes intervenues depuis lors. En 1975, ces répercussions joueront en année pleine et auront donc un effet plus marqué.

Pour les années ultérieures, les suppléments de production envisagés n'ont été retenus dans les propositions des Charbonnages que dans la mesure où leur prix de revient était compétitif avec les énergies concurrentes, c'est-à-dire le fuel.

Ainsi dans la mesure où les contraintes de politique générale des prix permettraient un ajustement des barèmes pratiqués par les Houillères sur le prix du fuel que nous connaissons actuellement, les suppléments de production envisagés devraient entraîner pour les Charbonnages une amélioration du résultat de l'ordre de 150 à 200 millions de francs à l'horizon 1978 (francs 1974).

ANNEXE VII

PRODUCTION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Production comparée par constructeur et catégorie de véhicules
entre le premier semestre 1973 et le premier semestre 1974.

	1973	1974	VARIATIONS
<i>Jusqu'à 1 000 cm³.</i>			
Renault	264 174	358 792	+ 35,8 %
Peugeot	51 006	79 126	+ 55,1 %
Citroën	156 262	209 902	+ 34,3 %
Chrysler - France	37 092	41 390	+ 11,5 %
<i>De 1 000 à 1 500 cm³.</i>			
Renault	280 389	305 845	+ 9 %
Peugeot	165 964	104 641	— 36,9 %
Citroën	139 487	94 823	— 32 %
Chrysler - France	240 853	198 921	— 17,4 %
<i>Plus de 1 500 cm³.</i>			
Renault	116 026	81 847	— 29,4 %
Peugeot	148 936	159 344	+ 6,9 %
Citroën	56 149	29 757	— 47 %
Chrysler - France	28 322	13 081	— 53,8 %